



AQUAMUROS 2024 - courses de nage en eau libre

Règlement sportif de l'épreuve

Préambule :

L'Organisateur peut réviser et mettre à jour le règlement sportif à tout moment et notamment en fonction des normes sanitaires et des obligations ou directives édictées par les autorités compétentes ; veuillez le consulter régulièrement. Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées, par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur le site de l'événement <https://www.saintmalonatation.fr/>

Article 1: Organisation

L'association Saint-Malo Natation est l'organisatrice de l'événement sportif dénommé « Aquamuros 2024 » consistant en plusieurs courses de nage en Eau Libre, dont certaines font partie des épreuves officielles de la Coupe de Bretagne d'Eau Libre 2024 de la Ligue de Bretagne de Natation.

Article 2: Lieu et date

La compétition se déroulera au départ de la plage de l'éventail de Saint-Malo les samedi 28 et dimanche 29 septembre 2024 selon le calendrier prévisionnel suivant :

Samedi 28 septembre 2024

10h00 : Installation

13h00 : Ouverture du marquage et inscriptions sur place

1 kilomètre

13h50 : fin des inscriptions 1km

14h00 : Réunion technique, sécurité et Jury

14h15 : Briefing des nageurs

14h30 : Départ du 1km



15h20 : Fin de la course 1km

5 et 10 kilomètres

15h30 : Clôture des inscriptions

15h30 : réunion technique, sécurité et jury

15h45 : Briefing des nageurs

16h00 : Départ du 5km et du 10 km

19h00 : Remise des récompenses

19h30 : Fin de course

Dimanche 29 septembre 2024

Course KIDS

09h00 : Installation

10h00 : Ouverture des inscriptions sur place

10h15 : Réunion technique, sécurité

10h30 : Fin des inscriptions

10h45 : Briefing des KIDS et des parents

11h00 : Départ de la course KIDS

3 Kilomètres

11h30 : Clôture des inscriptions

11h30 : Réunion technique, sécurité et Jury

11h45 : Briefing des nageurs

12h00 : Départ du 3 km

13h30 : Fin de Course

4X500 Mètres

14h30 : Réunion technique, sécurité et Jury

14h45 : Briefing des nageurs

15h00 : Départ du Relais 4x500m

16h45 : Fin de la course

16h30 : Remise des récompenses

19h00 : Fin de la manifestation

Article 3: Inscription

Les inscriptions s'effectuent à partir du 31 mai 2024 dans la limite des places disponibles. L'inscription se fait directement sur la plate-forme en ligne de la Fédération Française de Natation : <https://www.ffneaulibre.fr/>

Article 4: Age limite et licence FFN

L'événement est ouvert aux nageurs de 10 à 77 ans. En fonction des distances de course les âges limites sont différents

1 km : concurrents nés avant le 31 décembre 2014



3 km : concurrents nés avant le 31 décembre 2012

5 km concurrents nés avant le 31 décembre 2012

10 km concurrents nés avant le : 31 décembre 2010

Tous les mineurs devant être accompagnés par un majeur responsable, ceux-ci seront tenus de s'assurer de la bonne information relative à leurs mineurs (données communiquées, présentation des documents d'identité, certificat médical et autorisation parentale)

Lors de leur inscription sur la plateforme en ligne de la FFN, les nageurs devront soit :

- préciser leur numéro de licencié FFN Compétition ou
- impérativement souscrire une licence FFN « Eau Libre promotionnelle », valable un an à compter de leur inscription.

Article 5 : Remboursement

En cas de désistement de la part d'un nageur ou d'annulation pour des raisons météorologiques ou autres, aucun remboursement ne sera effectué, y compris pour raison médicale.

Article 6: Réunion technique et marquage

Tous les nageurs doivent assister à la réunion technique qui aura lieu à la plage de l'éventail avant chaque course. Ils procéderont également au marquage, obligatoire pour prendre part à la course.

Article 7: Départ et arrivée de la course

Les courses se nageront sur différentes distances tel que précisé sur le site de la manifestation sportive (<https://www.ffneaulibre.fr/>).

Il sera organisé un seul départ par course (filles et garçons en même temps).

Le départ a lieu sur la plage, en ligne, à l'endroit indiqué par le directeur de course. Il n'y a pas de faux départ, le non-respect des instructions du directeur de course peut entraîner la disqualification et l'exclusion.

L'arrivée pourra se faire en sortie d'eau sur le sable.

Par dérogation aux règlements WA et FFN, les délais de fin de course seront :

Pour le 1 km : 45 mns après le départ

Pour le 3 km : 01 h 30 mns après le départ

Pour le 5 km : 02 h 00 mns après le départ



Pour le 10 km : 03 h 30 mns après le départ

Tout concurrent n'ayant pas achevé sa course avant la limite fixée sera ramené à terre par les bateaux de sécurité.

Article 8: Aptitude physique

Le comité d'organisation peut s'opposer au départ d'un nageur qui n'est manifestement pas en état d'effectuer une course. Le médecin du comité d'organisation, pour ce qui relève du domaine médical, a toute autorité pour prendre les dispositions immédiates nécessaires.

Les nageurs et nageuses non licenciés à la FFN et non licenciés à la FFTRI devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation en compétition en milieu naturel et une autorisation parentale pour les mineurs.

Chaque nageur atteste avoir acquis l'entraînement nécessaire pour s'engager sur l'épreuve à laquelle il s'inscrit, et estime disposer, le jour de cette épreuve, des moyens physiques et psychologiques nécessaires pour la terminer dans les délais sans avoir besoin d'aller anormalement au bout de ses moyens.

Article 9: Règlements

Le juge-arbitre applique les règlements **WA**. Il est notamment habilité à arrêter tout concurrent qu'il jugera incapable de poursuivre une course.

Une seule course individuelle par journée de compétition autorisée

Les horaires de départ et d'arrivée du dernier nageur seront rappelés lors du briefing des nageurs avant chaque course.

La combinaison néoprène pourra être soit obligatoire, soit optionnelle, soit interdite en fonction de la température de l'eau.

Toutes les combinaisons isothermiques sont autorisées.

Le port du bonnet (fourni par l'organisation) est obligatoire. Aucun transfert de bonnet n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son bonnet à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Tout matériel favorisant la flottaison ou la propulsion n'est pas autorisé.

Le Juge-arbitre en chef d'Aquamuros 2024 en accord avec l'organisateur aura toute autorité sur l'organisation des courses.



Article 10: Parcours

Les nageurs seront accompagnés par les bateaux de l'organisation. Ces bateaux seront se positionner à côté des nageurs, ne devront pas les précéder pour les guider.

Article 11: Sécurité

La sécurité sera assurée par des bateaux moteurs, des kayaks et des sauveteurs placés à différents endroits du parcours.

Un médecin et une équipe de secouristes sera à disposition des nageurs pour tout problème avant, pendant et après la course. La circulation de bateaux extérieurs est autorisée, en dehors du périmètre de sécurité défini par les sauveteurs ou les autorités maritimes, durant les courses.

Article 12: Annulation et changement de la course

Le comité d'organisation se réserve le droit de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la manifestation se déroule dans les meilleures conditions de sécurité.

Si les circonstances l'exigent, l'organisateur et le juge arbitre en chef se réservent le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter les horaires de l'événement, d'arrêter l'événement en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli.

Toute modification du tracé des courses imposée par des conditions de sécurité pourra être mise en place sur décision des organisateurs et du juge arbitre en chef. Ils ne sauraient être tenus pour responsables de cette modification, et aucun remboursement ne pourra être exigé en cas de modification du parcours pour des raisons de sécurité.

Si l'événement devait être annulé ou reporté pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur présentant les caractères de la force majeure telle que définie par le Code civil et par la jurisprudence française (décision de l'autorité administrative compétente, intempéries, motif sanitaire de type pandémie ou épidémie, motif sécuritaire ou d'ordre public, ...), aucune indemnisation de quelque nature que ce soit ne pourra être sollicitée auprès de l'organisation.

Article 13: Droit à l'image

Chaque participant accepte que l'organisateur se réserve le droit d'utiliser l'image d'un nageur à des fins de communication et de promotion de la manifestation.

Article 14: Recompenses

Une remise des récompenses sera effectuée à l'issue de la course au niveau de la plage.



Chaque nageuse et chaque nageur montant sur les podiums ci-dessous se verra attribuer une récompense :

10 kilomètres :

- Podium Toutes Catégories
- Podium Juniors 1 (14 et 15 ans)
- 1er Maitre 1 (moins de 45 ans)
- 1er Maitre 2 (plus de 45 ans)
- Récompense au doyen(ne) de l'épreuve

5 kilomètres :

- Podium Toutes Catégories
- Podium Benjamins (12 et 13 ans)
- Podium Juniors 1 (14 et 15 ans)
- 1er Maitre 1 (moins de 45 ans)
- 1er Maitre 2 (plus de 45 ans)
- Récompense au doyen(ne) de l'épreuve

3 kilomètres :

- Podium Toutes Catégories
- Podium Benjamins (12 et 13 ans)
- Podium Juniors 1 (14 et 15 ans)
- 1er Maitre 1 (moins de 45 ans)
- 1er Maitre 2 (plus de 45 ans)
- Récompense au doyen(ne) de l'épreuve

1 kilomètre

- Podium Toutes Catégories
- Podium Avenirs (10 et 11 ans)
- Podium Benjamins (12 et 13 ans)
- Podium Juniors 1 (14 et 15 ans)
- 1er Maitre 1 (moins de 45 ans)
- 1er Maitre 2 (plus de 45 ans)
- Récompense au plus jeune de l'épreuve (Fille et Garçon)



Relais 4 x 500 mètres :

- Podium Benjamins et moins (13 ans et moins)
- Podium Toutes catégories

Les épreuves étant support de la finale de la Coupe de Bretagne, les nageurs bretons se verront attribuer des points en fonction de leur classement, conformément au règlement sportif prévu à cet effet.

Une remise des récompenses spécifique à la Coupe de Bretagne sera effectuée conformément au règlement sportif prévu à cet effet.

Article 15: Résultats

A l'issue de la course, les résultats seront affichés sur le site de Fédération Française de Natation <https://www.ffneaulibre.fr/>

Article 16: Après-course

Des toilettes seront disponibles à proximité de l'aire d'arrivée. Vous y trouverez également la possibilité de vous restaurer.

Article 17: Assurance

Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, etc..) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 18: Stationnement

Le jour de la compétition, dans la mesure où la compétition intervient en ville, il appartient aux participants de stationner leurs véhicules dans les parkings autorisés ou dans les rues adjacentes en respectant la signalisation à cet effet.

Article 19: Respect de l'environnement

Il est attendu de la part des nageurs de respecter l'environnement avant, pendant et après la course et de ramasser ses déchets.

https://www.ffnatation.fr/sites/default/files/2023-11/fiche_nageur_eco_responsable.pdf



Article 20: Respect des consignes

Tout nageur doit respecter scrupuleusement les consignes de course et de sécurité des bénévoles du comité d'organisation et du corps arbitral sous peine d'exclusion.

Article 21: Autres courses

D'autres épreuves sont également organisées sur le même site. Les catégories d'âge sont précisées sur le site www.saintmalonatation.fr

